

## POURQUOI LE RENOUVELLEMENT DES NOMS DE DOMAINE EST-IL IMPORTANT ?

Vous enregistrez un nom de domaine pour une durée pouvant aller d'un à dix ans. Si vous ne procédez pas à son renouvellement, le nom de domaine expire et une autre personne peut l'enregistrer. L'ICANN n'est pas habilitée à vous retransférer le nom de domaine.



## CONNAISSEZ-VOUS LA DATE D'EXPIRATION DE VOTRE NOM DE DOMAINE ?

- ✓ Avant la date d'expiration, le bureau d'enregistrement doit envoyer deux rappels de renouvellement à l'e-mail du titulaire de nom de domaine indiqué dans le WHOIS.
- ✓ Consultez le WHOIS afin de connaître la date d'expiration : <https://whois.icann.org>.



## COMMENT RENOUVELER VOTRE NOM DE DOMAINE ?

Consultez les conditions ou contactez votre bureau d'enregistrement.



## COMMENT DÉPOSER UNE PLAINTÉ ?

### Trois étapes faciles

- 1 Rendez-vous sur : [go.icann.org/renewalcomplaint](https://go.icann.org/renewalcomplaint)
- 2 Remplissez le formulaire.  
 Sélectionnez le motif de votre plainté.  
Décrivez les étapes que vous avez suivies pour la résoudre.
- 3 Cliquez sur **ENVOYER**



## AVANT DE DÉPOSER UNE PLAINTÉ

- 1 Votre bureau d'enregistrement a-t-il vos coordonnées actuelles afin que vous puissiez recevoir les rappels ?
- 2 Avez-vous respecté la politique de renouvellement de nom de domaine de votre bureau d'enregistrement ?
- 3 Votre plainté relève-t-elle de l'ICANN ? (par exemple l'ICANN ne fixe pas les frais de renouvellement ou de réactivation).

## CONSEILS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

- ✓ Vous n'avez pas reçu de rappels de renouvellement avant l'expiration de votre nom de domaine.
- ✓ Vous n'avez pas reçu d'avis d'expiration dans les cinq jours suivant la date d'expiration, si le domaine n'a pas déjà été supprimé ou renouvelé.
- ✓ Votre bureau d'enregistrement n'a pas interrompu le service de votre page web après expiration et avant suppression du nom de domaine.
- ✓ Votre bureau d'enregistrement ne vous a pas autorisé à renouveler votre nom de domaine lors du délai de grâce pour l'auto-renouvellement.
- ✓ Votre bureau d'enregistrement ne vous a pas autorisé à réactiver votre nom de domaine lors du délai de grâce pour la réactivation.



## TERMES CLÉS



**Délai de grâce pour l'auto-renouvellement**  
Délai facultatif de 0 à 45 jours après expiration lors duquel votre bureau d'enregistrement peut vous autoriser à renouveler votre nom de domaine.



**En cours de suppression**  
Délai obligatoire de 5 jours après le RGP au terme duquel le nom de domaine pourra être de nouveau enregistré.



**Titulaire de nom de domaine**  
Personne ou entité qui détient les droits d'un nom de domaine.



**WHOIS**  
Annuaire accessible au public contenant des informations sur un nom de domaine enregistré, par exemple un bureau d'enregistrement, un titulaire de nom de domaine. L'outil de recherche WHOIS vous permet de récupérer ces informations en utilisant un navigateur web.



**Délai de grâce pour la réactivation (RGP)**  
Délai obligatoire de 30 jours après suppression d'un nom de domaine. Le nom de domaine ne sera plus en service mais pourra être réactivé sous réserve du paiement des frais de réactivation.



**Nom de domaine**  
Partie de l'URL qui correspond à votre adresse unique sur Internet, par exemple icann.org.



**Bureau d'enregistrement**  
Société accréditée par l'ICANN chargée d'enregistrer des noms de domaine.

Pour de plus amples informations sur le cycle de vie d'un nom de domaine gTLD, rendez-vous sur : [go.icann.org/lifecycle](https://go.icann.org/lifecycle)